

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 12 juin 2006

Bilan 2022 : l'inspection du travail sur de nombreux fronts en Auvergne Rhône-Alpes

Réactivité et adaptabilité ont été nécessaires aux 29 unités de contrôle de notre région en 2022 pour assurer les missions de contrôle dans un contexte de fin de crise sanitaire et d'inflation touchant les entreprises et les salariés. Plus de 23 000 interventions ont été réalisées par les agents du système d'inspection du travail portant notamment sur les règles d'encadrement du détachement des travailleurs, la lutte contre le travail illégal, l'égalité professionnelle femmes hommes, la santé au travail... Près de 14 000 lettres d'observations, 515 mises en demeure, 549 arrêts de travaux ou d'activité ont marqué l'année 2022.

Au-delà des actions de contrôle, le système d'inspection du travail a répondu présent pour renseigner les usagers en matière de droit du travail. Plus de 77 900 demandes ont été traitées. Côté dialogue social, 17 059 accords ou avenants d'entreprises ont été étudiés tandis que 59 conflits sociaux ont été signalés par les services d'inspection du travail. Des actions de sensibilisation sur les chutes de hauteur et les équipements de protection collective, le travail illégal, l'égalité professionnelle ont été conduites dans différents départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour cette année 2023, l'inspection du travail poursuit sa mobilisation autour de plusieurs objectifs : garantir les droits fondamentaux des travailleurs, prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, lutter contre les fraudes, réduire les inégalités, protéger les travailleurs les plus vulnérables et veiller à la qualité du dialogue social mobiliseront l'ensemble du système d'inspection du travail.

Pour poser vos questions en droit du travail, consultez le code du travail numérique (www.travail-emploi.gouv.fr), adressez vous au 3939 ou au 0 806 000 126 pour joindre le service de renseignement en droit du travail de votre département.

Contact presse : ara.communication@dreets.gouv.fr